



**CSE
SNCF
HOLDING**



Février 2024 | LES BRÈVES CSE

MESURES JOP...

ENCORE ET TOUJOURS OPAQUES !

En vigilance et à l'écoute permanente de ses adhérents, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé la direction lors de sa présentation en CSE pour plus de clarté.

Dans le cadre de cet événement que sont les JOP de PARIS, des mesures ont été présentées par l'entreprise depuis plusieurs mois, dont le doublement de l'indemnité

« congés en période de moindre besoin » ainsi que l'élargissement de ses périodes de référence.

Il y est, notamment, précisé que le taux B sera appliqué aux agents de la Sûreté ferroviaire et, donc, doublé si l'agent ne pose aucun congé sur la période du 15 juillet au 15 septembre 2024.



Alors que les agents de la Sûreté perçoivent historiquement le taux A de cette indemnité (reprise dans le GRH0045), le service décide unilatéralement que le taux B sera appliqué. Avec cette mesure, si un agent prend 20 jours de congés en période de moindres besoins, il percevra 312 € au lieu de 464,4 € !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, c'est inacceptable ! Il est purement scandaleux de changer le taux à quelques mois des Jeux olympiques.



Lors de la séance plénière du 29 février, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé le président du CSE et Directeur des ressources humaines de SNCF Holding. Ce dernier indique que le taux utilisé depuis des années à la Sûreté ferroviaire devra s'appliquer.

L'UNSA-Ferroviaire surveillera cet engagement de près, dans l'intérêt des agents de la Sûreté ferroviaire !



■ **Campus Acrobates**
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

CONSULTATION POUR LA NOMINATION

D'UN MÉDECIN DU TRAVAIL (CDD) AU CABINET MÉDICAL DE STRASBOURG

Le Dr Ulrike GROSS, médecin du travail sur deux sites (Strasbourg et Mulhouse), est actuellement absent. Dans l'attente de son retour, la Direction des Services Médicaux a décidé la mise en place d'une situation temporaire en embauchant le Dr Élisabeth WACH en CDD à 20 % jusqu'au 5 août 2024.

Le Dr Wach est un ancien médecin du travail de la région de Strasbourg, à la retraite depuis février 2022.

Elle assurera le suivi en santé au travail d'une partie des agents du périmètre du

Dr GROSS, soit 474 agents dont 152 relevant du CSE SNCF - sauf 22 agents de la SUGE sur le site de Strasbourg - à raison d'une journée par semaine.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé à savoir par quel médecin du travail est assuré le suivi des 22 agents de la SUGE. La DSM a répondu qu'ils étaient pris en charge par les autres médecins du travail de la région.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté POUR cette nomination qui reste cohérente avec les préconisations de l'agrément et dans l'intérêt du suivi des agents.



**À partir du 28 mars,
je vote UNSA !**



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX